

# CARTE AVANTAGES JEUNES 2023 / 2024

La commune souhaite cette année encore offrir aux jeunes âgés de 5 à 18 ans et domiciliés à Sampans la carte avantages jeunes.

Si vous êtes intéressés, venez en mairie compléter l'imprimé et apporter les pièces suivantes :

- carte d'identité ou livret de famille du ou des enfant(s)
- justificatif de domicile (facture énergie, avis d'imposition...)

**avant le 15 JUIN 2023**

Les cartes avantages jeunes seront à retirer au secrétariat de mairie à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023 et jusqu'au 31 décembre 2023.

**Attention, toutes les cartes non distribuées au 31/12/2023 seront facturées aux demandeurs.**

Sampans, le 7 avril 2023  
Le Maire,  
Gérard GINET

